



Retracting possible after purchase of vehicle between private parties?

Par **stifia**, le **03/03/2010** à **10:25**

Bonjour,

J'ai vendu mon véhicule samedi à un particulier avec un contrôle technique ok (vente entre particulier)

Véhicule vendu 1600 euros que l'acheteur me paie cash

Les papiers de cession sont remplis, carte grise barrée (j'ai renvoyé mon exemplaire à la préfecture)

Lors de la visite, je lui ai fait part des défauts dont j'ai connaissance avant l'achat. L'acheteur découvre une fuite de gasoil que je n'avais pas vu (nous pensons tous que c'est un joint). Elle me demande de baisser et l'achète tout de même. Je reçois un appel lundi de l'acheteur qui me dit qu'il veut se rétracter, car il a le droit (selon ses dires) parce que la fuite de gasoil induit de refaire la pompe à injection pour près de 1000 euros et que c'est selon elle un vice caché.

Mes questions sont les suivantes :

Y a-t-il un droit de rétractation entre particuliers?

Cela peut-il être considéré comme un vice caché?

Car l'acheteur me menace de porter plainte contre moi pour vice caché.

D'avance merci pour vos réponses

Par **razor2**, le **03/03/2010** à **10:58**

Bonjour,

Il n'y a pas de droit de rétractation entre particuliers.

Pour le vice caché éventuel, c'est à l'acheteur d'apporter la preuve que le problème mentionné est un vice caché, par exemple par le biais d'une expertise à laquelle vous devrez être convié.

On ne porte pas plainte pour vices cachés, on dépose un recours au Tribunal d'Instance, au civil. Ce n'est pas pareil.

Avez-vous une quelconque preuve que l'acheteur était au courant de cette fuite?

Par **stifia**, le **03/03/2010** à **15:31**

BONJOUR

La preuve? Mon mari etait présent et l'acheteur etait accompagné de 2 personnes.

Par **razor2**, le **03/03/2010** à **16:05**

Le témoignage éventuel de votre mari n'aura aucune valeur pas plus que le témoignage éventuel des deux personnes ayant accompagné l'acheteur...Ca risque d'être la parole des uns contre celle des autres.

Par **stifia**, le **03/03/2010** à **16:07**

comment puis je faire alors car lorsque l'acheteur me parle au telephone il parle bien de la fuite et invoque le fait qu'il croyait que cela venait d'un joint

Par **razor2**, le **03/03/2010** à **16:40**

Pour l'instant, à part dire à l'acheteur qu'il lui incombe de prouver l'existence d'un vice caché en lui précisant qu'il était au courant de cette fuite, vous n'avez pas grand chose d'autre à faire. Vérifiez quand même que vous bénéficiez éventuellement de la protection juridique de par votre assurance auto, et si oui, contactez les...

Par **saffia**, le **04/03/2010** à **17:57**

J'ai eu le même cas que vous, j'ai vendu mon véhicule avec contrôle ok, et quelques défauts que l'acheteur connaissait, malheureusement le lendemain l'acquéreur m'a rappelé me disant que le véhicule a fait un joint de culasse après avoir roulé 50 kilomètres, il m'a demandé d'annuler la vente, et j'ai immédiatement refusé lui disant que je n'y étais pour rien, et que quand il a essayé le véhicule, il avait vu qu'elle chauffait rapidement, il m'a lui-même dit que ça devait sûrement venir d'un manque de liquide de refroidissement. Il était donc au courant. Il m'a pourtant répondu que c'était un vice caché car un garagiste lui a dit que c'était impossible que cela se produise en 50 km. Connaissant la loi, je lui ai dit qu'il n'avait qu'à le prouver. 2 jours après je reçois une lettre en recommandé avec accusé de réception, où il me dit qu'il veut annuler la vente et qu'il déposera plainte si il n'y a pas d'arrangement à l'amiable. J'ai donc refusé tout arrangement car les réparations coûtaient près de 1200 euros. (je regrette encore cette décision) À partir de ce moment tout a déclenché, son assurance s'est occupée des procédures et a fait faire une expertise en ma présence (réception d'un courrier disant que je devais être présent et que je pouvais faire venir mon propre expert), l'expertise a démontré que le souci existait déjà lorsque le véhicule était encore en ma possession, et que même si l'acquéreur l'avait vu, j'étais en tort car si il avait eu conscience qu'il y aurait eu des réparations pour un montant de 1200 euros, il aurait négocié le prix du véhicule. À ce moment là j'ai su que tout allait me retomber dessus mais c'était trop tard je ne pouvais plus faire machine

arriere. 3 mois plus tard je suis convoqué au tribunal, et le verdict tombe malgré mes arguments ou jinsiste sur le fait que l'acheteur l'avait vu. J'ai donc du reprendre mon vehicule et rendre la somme a l'acheteur, mais comble du comble, son assurance a demander le dedommagement des frais qu'ils ont investi pour la procedure, et j'ai donc du rendre 2300 euros pour le vehicule et payer 1900 euros a l'assurance...j'aurais su j'aurais repris mon vehicule ou payer les reparations, je m'en serait tirer avec moin d'argent perdu, d'autant plus que a cause de la procedures et des traces que sa a laisser j'ai du reparer une culasse dont j'ignorait la presence pour pouvoir revendre mon vehicule.....resultats des courses 2300 euros pour le vehicule, 1900 euros de frais de justice de l'acheteur, mes frais de justice et 1000 euros de culasse.....un cauchemar

Par **metiss**, le **13/10/2011 à 17:22**

oui mais si il ne t'avais pas envoyé une lettre avec accusé de reception sa n'aurait pas marché et est ce que tu avais déjà fait ta carte grise ? dite moi une buté d'embrayage a refaire je ne savais pas ce défaut et donc est ce que c'est considéré comme vice caché puisque je ne savais pas puis c'est une piece d'usure il n'y a pas de fissure quelconque donc comment sa se passe a votre avis?

Par **TIG13**, le **30/11/2011 à 18:31**

Bonjour à tous, pour ma part je suis dans le même cas que vous , j'ai vendu mon véhicule 1500euros à un particulier, le contrôle technique a été fait la veille de la vente.Elle m'a payé en chèque tout s'est bien passé.

Elle me rappelle aujourd'hui alors que ça fait 1 semaine qu'elle a le véhicule, en me disant qu'il y a une fuite au niveau du liquide de refroidissement, qu'elle a été faire un devis auprès d'un garage qui lui annonce 175 euros de réparations.

Elle me demande de payer les réparations alors qu'avant la vente aucune trace de fuite n'a été décelée (par le controle technique, sinon elle se rétracte.

Or elle n'a pas le droit de se retracter, donc je pense qu'elle va entamer une procédure civile afin de faire expertiser le véhicule, je trouve ça débile de faire cette procédure tout en sachant qu'elle en aura pour plus cher d'expertise que de réparation.

Bref je suis un peu paumée, je ne sais pas si je dois suivre ce que mon conseiller juridique m'a conseillé de faire autrement dit la laisser faire sa procédure, ou lui payer les réparations et ne plus entendre parler d'elle, tout en sachant que si j'accepte de payer les réparations, va t'elle m'appeler toutes les semaine a chaque fois que quelque chose ne marchera pas sur le véhicule, et dans le cas échéant : entamer une procédure et dire que j'avais soi disant reconnu qu'il y avait déjà un pbm?

Aidez moi !!!!! merci :)

Par **razor2**, le **01/12/2011 à 11:03**

Bonjour, faites lui comprendre que ce n'est pas parcequ'il y a un problème sur la voiture qu'il y a un vice caché.

Quand on achète un véhicule d'occasion, ancien, kilométré, et à bas prix, on doit s'attendre à avoir des frais dessus, c'est ce que dit la jurisprudence. Donc entamer une action au civil contre vous pour une "fuite", c'est débile et très risqué pour elle car:

- 1- La procédure est longue, parfois plusieurs années.
- 2- Elle est onéreuse pour celle qui la lance (frais d'expertise notamment.)
- 3- Et elle est très incertaine, car la partie "perdante" aura des frais à rembourser à la partie gagnante, dans son cas certainement supérieur au prix d'achat de la voiture....

Donc ne payez rien, prévenez là de ce que vous dis, et attendez...

Surtout si vous bénéficiez d'une protection juridique qui vous épaulera si une action en justice est confirmée.

Par **TIG13**, le **01/12/2011 à 13:40**

Merci razor2, l'affaire est réglée, elle m'a annoncée le montant de la facture d'un montant de 176euros, de par ma profession (policier) je ne souhaite pas avoir de problèmes même si c'est du civil et non du pénal mais j'en ai pas dormi de la nuit et ça me tracasse énormément, donc je lui ai lancé un dernier deal : qu'on paye la facture toutes les deux, donc elle a accepté, je lui ai donné 87euros et on en parle plus, ce que j'ai lu un peu plus haut je crois que c'est saffia je n'ai pas envie de vivre la même expérience, et si dans le cas où l'expert détermine un vice caché je n'aurai pas les moyens de payer tout ça, donc par contre j'ai fait une lettre en deux exemplaires (pour chaque partie) signée des deux, en notifiant que je lui ai vendu le véhicule avec contrôle technique ok et que je m'engage d'un commun accord à payer la moitié, par contre j'ai bien notifié à la fin " Mlle X s'engage à ne plus me solliciter pour d'autres pannes qui pourraient survenir par la suite" . elle a signé! parce que je l'attend au tournant je lui ai bien dit que si il y avait d'autres problèmes que ce n'était pas la peine qu'elle me rappelle parce que la ce ne se passera pas comme ça et que c'est trop facile ! de toute façon elle a signé donc maintenant je suis enfin tranquille, je suis enfin soulagée, je vais chercher ma nouvelle voiture la semaine prochaine et tout sera réglé.:) En tout cas je ne pensais pas que la vente de ma voiture se passerait comme ça, et je souhaite bon courage à toutes les personnes à qui c'est arrivée et à qui ça arrive aujourd'hui. Merci pour les réponses rapides et claires :)

Par **miako**, le **05/04/2012 à 04:32**

bonjour,
je souhaitais vous poser une question. Moi je suis acheteuse. j'ai acheté un véhicule hier après midi. j'avais essayé le véhicule une première fois une semaine au par avant. je l'ai payé hier en liquide. En rentrant chez moi, je me suis aperçu de défauts, qui n'étaient pas présents, à la base. siège conducteur qui ne se redresse pas, bosses sur le coffre, avec un léger décalage de celui-ci, joint de vitre qui tombe...

que puis je faire ? c'est ma première voiture, et j'ai peur de m'être faite avoir. pour le contrôle technique, il était ok...

Puis je négocié avec le vendeur ? puis je rétracté mon achat ? aidez, moi ^^;

merci pour vos réponses.

Par **razor2**, le **05/04/2012** à **08:00**

Non, vous n'avez aucun recours. Vous pensez bien sérieusement quand même que ces défauts, visibles, étaient tout aussi visibles au moment de l'achat....Ils ne constituent aucunement des vices cachés, et ne vous donnent aucun recours. Vous avez acheté une voiture "d'occasion", pas une voiture neuve, ne l'oubliez pas. Vous auriez du être plus attentive peut-être avant de payer la voiture afin de vous rendre compte de ces désagréments avant la vente et pas après...

Par **crissy68**, le **29/04/2012** à **15:32**

Bonjour, j'ai acheté un véhicule la semaine dernière (samedi 21 avril) à la base sur l'annonce le ct était ok, finalement il n'était pas fait, donc le vendeur m'a dit qu'il ferait le ct le mardi 24 avril et que je pourrais donc la récupérer le soir. pour lui laisser plus de temps j'ai préféré la récupérer le samedi en lui disant que je pouvais pas attendre plus. finalement je l'appelle le vendredi soir pour savoir si tout est ok, c'est là qu'il m'annonce que la voiture est pas passé et qu'il y a une contre visite, mais qu'il change ce qu'il faut le samedi matin c'est à dire les 4 pneus et une rotule de direction.

le samedi 19h comme convenu je viens, il me dit qu'il a pas pu la faire passé à la contre visite et que c'est à moi de le faire. suite à ça on signe les papiers et je lui fait mon chèque. Pour être sûr et ne pas payer une contre visite pour rien je l'emmene chez un garagiste samedi (28 avril) qui me dit que (comme j'avais constaté en partant) le parallélisme n'a pas été fait lors du remplacement de la rotule, les 2 pneus avant ont été changé, mais c'est des occasion qui ont été mis et ils sont sur le témoin, et les 2 pneus arrière sont neuf mais pas de la bonne taille. en plus de ça je me rends compte qu' à partir d'une certaine distance la voiture chauffe beaucoup, j'ai remis du liquide de refroidissement, le vendeur me parle d'un ressort enlevé au thermostat mais d'après le mécano ça n'a rien à voir, ce serait un début de joint de culasse comme la voiture chauffe beaucoup, en plus de cela des options ont été mentionnés mais ne fonctionne pas... j'ai donc appelé le vendeur pour lui dire que la voiture n'est pas dans les normes et qu'elle ne passera pas la contre visite mais il ne veut pas faire la totalité pour qu'elle soit en norme, et il ne veut pas non plus récupérer le véhicule.

Que me reste -il comme solution?? je suis coincé et je n'ai vraiment pas le budget pour tout payé moi même... merci de vos réponses.

Par **razor2**, le **30/04/2012** à **14:35**

Bonjour, pour tout ce qui est visible lors de l'achat (pneus usés, options ne fonctionnant pas...) vous n'avez aucun recours. Vous aviez la "liberté" de faire attention et de vous en rendre compte. Pour le joint de culasse, il vous appartient d'apporter la preuve qu'il est bien HS et que cela constitue un vice caché. Vous devez donc faire expertiser la voiture à vos frais en

conviant le vendeur à cette expertise par lettre recommandée deux semaines environ avant. Selon si le rapport de l'expert vous est favorable, si le vendeur refuse toujours l'arrangement amiable, il ne vous restera plus qu'un recours devant la juridiction compétente. (de proximité pour achat inférieur à 4000 euros, d'Instance entre 4 et 10 000 euros, de Grande Instance au delà...)

Par **crissy68**, le **30/04/2012** à **15:18**

Bonjour, pour les pneus, le vendeur les a changé entre temps donc je lui ai fait confiance... j'ai contacté mon avocate qui m'a dit de finalement lui faire un courrier recommandé pour lui relater la situation, que actuellement je ne peux même pas rouler avec la voiture, que le plus simple est de faire à l'amiable et dans le cas contraire s'il refuse, d'intenter une procédure pour vice caché...

la voiture étant hors norme je ne peux même pas rouler avec.

je pense que je vais suivre les conseils de mon avocate et je verrais bien la suite, en espérant que ce sera en ma faveur... merci de votre réponse^^

Par **razor2**, le **30/04/2012** à **16:15**

Il vous appartiendra de "prouver" l'existence du ou des vices cachés. Le décréter ne suffira pas, vous vous en doutez sûrement...

Bon courage.

Par **Flo_09**, le **19/09/2012** à **23:32**

Bonjour, je viens vers vous pour un conseil...

J'ai acheté hier soir une 106 1.5D de 1996 avec 199.000 kms que j'ai payé 1000€ en liquide...

Le problème c'est qu'à l'essai, je n'ai rien remarqué de particulier (je ne suis pas une pro en mécanique), mais en rentrant chez moi (70 kms, j'ai compris qu'il y avait un souci avec l'embrayage...

Dès le matin j'ai eu confirmation que l'embrayage était effectivement hs.

Ai-je un recours ? Puis-je annuler la vente ?

J'ai déjà contacté le vendeur ce matin pour l'avertir du problème et essayer d'arranger tout ça à l'amiable, mais il ne me réponds pas !

J'ai besoin de conseils, je sais bien que la voiture est ancienne mais avec autant de frais pour une voiture de ce prix, je ne l'aurai jamais achetée.

Merci par avance

Par **razor2**, le **21/09/2012** à **07:59**

Bonjour, le souci, c'est qu'un embrayage HS, ca se "voit" à l'essai. De plus, sur un véhicule de cet âge là avec ce kilométrage là, payé 1000 euros, vous n'avez aucune chance d'obtenir gain de cause...

Un embrayage qui est HS à 200 000 kms, ce n'est pas un vice caché, c'est de l'usure normale dont vous ne pouvez ignorer qu'elle existe en achetant un tel véhicule...

Par **Flo_09**, le **21/09/2012** à **08:03**

Merci de la réponse, je m'en doutais un peu...

Par **akl**, le **07/06/2013** à **21:19**

Bonjour j'ai vendu ma voiture et avec le ctok il était vierge il est moins de 6 mois et au bout de 4 jours l'acheteur me rappelle et me dit que mes pneus sont morts. Je lui ai dit quel avait vu l'état des pneus mais elle persiste pour que je les change j'ai refusé elle a donc fait un autre contrôle technique qui a mentionné une contre-visite pour les pneumatiques et les jantes et d'autres petits soucis sans besoin d'une contre-visite aujourd'hui elle me demande de lui rembourser la somme du véhicule 5066€ plus le ct quel a fait sinon elle porte plainte je voulais savoir quel sont mes droits peut-elle se retourner contre moi car je ne possède même plus cette somme. Je suis perdu aidez-moi merci

Par **sebc**, le **14/06/2013** à **11:35**

bonjour, voilà nous avons fait le contrôle technique de notre voiture (qui a 13 ans) mercredi matin, qui est ok !! et l'après-midi, un acheteur est venu, ils étaient trois, ils ont essayé la voiture, tout vérifié pendant au moins une demi-heure, nous ont dit qu'elle était impeccable, à 16h nous signons l'acte de vente, il nous règle en espèces, tout se passe bien, il repart chez lui à 1h30 de route, mais le comble, c'est que le lendemain après-midi il nous rappelle en nous disant que la voiture ne démarre plus, soit disant que tous les voyants s'allument !!! et que maintenant il veut que l'on aille rechercher la voiture, il la veut plus et que l'on le rembourse !!!! que doit-on faire ?? a-t-il le droit, nous sommes allés chez les gendarmes et pour eux nous avons fait dans les règles, la préfecture a même déjà l'acte de vente; ils veulent porter plainte contre nous, nous sommes paumés, avons peur des représailles !! aidez-nous svp merci merci

Par **Fred75**, le **05/07/2013** à **20:30**

Bonjour j'ai vendu mon véhicule après un mois ou 2 de possession je les revends car mon

permis à été annulé pendant ce temps je n'avais aucun soucis avec 1 semaine après l'avoir acheté le nouveau propriétaire roule sans liquide de refroidissement et fait un joint de culasse son oncle m'appelle et me dit qu'il y'a eu vice cache je vis à Paris et lui en Bretagne il est parti avec la voiture 5 jours après il me dit que le voyage c'est très bien passé etc mais la que doit je faire?

Par **joelle51**, le **06/07/2013** à **10:06**

Bonjour, nous avons revendu notre vehicule le 3 mai 2013 a un particulier pour 2700 euris en lui precisant qu'il y avait un souci avec le volant moteur...

Les papiers on etaient fait dans les regles, et l'acheteur nous a payer. Dans la semaine qui suit la vente, il nous rapel on disant qu'il s'est appercut qu'il y avait un fuite au niveau des joints des injecteurs et qu'il devait les changer et que je joint de culasse etait a changer (je precise que l'acheteur et un garagiste/mecanicien). Il a etait convenu avec lui qu'on lui renvoit un cheque de 300 euros pour faire les reparations.

La carte grise et a son nom, donc controle technique de fais (a sa charge).

Suite a ça, plus de nouvelle de lui jusqu'a cette semaine (1 mois 1/2 apres) ou il nous rappel pour nous dire que la voiture et au garage car les 4 injecteurs sont mort et que c'est a nous de payer sinon il demande lannulation de la vente ou il lance une procedure. Soit disant qu'il n'a quasiment pas rouler avec, que sa femme a failli avoir un accident a cause de ça....

Le truc c'est que avec les 300 euros qu'on a rembourser, il n'a pas fait les reparations prevu a la base et nous dis que maintenant qu'il peut plus travailler (il a fait un AVC) les frais lui revienne trop cher et il peut plus les payer, 300 euros ce n'est plus assez..

Il faut donc qu'on lui redonne plus pour les reparation qu'il aurait du faire il y a 2 mois et qu'on paye les 4 injecteurs sinon c tribunal.....

J'avoue qu'on ne sait plus quoi faire..

Doit ton payer les reparations? Et il dans ses droits de nous demander sa?

On pense appeler notre assistante juridique lundi pour avoir plus de reponses ou un avocat conseil... car on a justement racheter une voiture et on peut pas se permettre de payer 2000 euros de reparations pour lui...

Par **joelle51**, le **06/07/2013** à **10:06**

Bonjour, nous avons revendu notre vehicule le 3 mai 2013 a un particulier pour 2700 euris en lui precisant qu'il y avait un souci avec le volant moteur...

Les papiers on etaient fait dans les regles, et l'acheteur nous a payer. Dans la semaine qui suit la vente, il nous rapel on disant qu'il s'est appercut qu'il y avait un fuite au niveau des joints des injecteurs et qu'il devait les changer et que je joint de culasse etait a changer (je precise que l'acheteur et un garagiste/mecanicien). Il a etait convenu avec lui qu'on lui renvoit un cheque de 300 euros pour faire les reparations.

La carte grise et a son nom, donc controle technique de fais (a sa charge).

Suite a ça, plus de nouvelle de lui jusqu'a cette semaine (1 mois 1/2 apres) ou il nous rappel pour nous dire que la voiture et au garage car les 4 injecteurs sont mort et que c'est a nous de payer sinon il demande lannulation de la vente ou il lance une procedure. Soit disant qu'il n'a quasiment pas rouler avec, que sa femme a failli avoir un accident a cause de ça....

Le truc c'est que avec les 300 euros qu'on a rembourser, il n'a pas fait les reparations prevu a

Par **Koffi**, le **21/11/2015** à **10:18**

Bonjour

Je me permets de vous poser la question j'ai acheté une BMW je suis rendu compte que la voiture à été accidenté il y a des choses qui ne fonctionnent pas les radars de recule j'ai un recours?

Par **Marr**, le **11/05/2016** à **23:24**

Bonjour,

J'écris car j'ai vendu ma voiture tout à l'heure et il y avait les plaquettes de freins et les freins à faire dans 20.000 km plus une rotule qui est usée. Elle est passée au contrôle technique samedi il y a 4 jours. S'il voit, ou s'il se passe quelque chose qui n'était pas indiqué sur le contrôle technique, a t'il le droit de se rétracter ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **28/09/2016** à **16:22**

Bonjour,

20000km restant pour les freins, ça n'apparait pas dans le CT. Normal. La rotule ne fait pas partie des organes controlés au CT. Le CT n'est pas la garantie ultime non plus ! La fiabilité du moteur par exemple n'est pas vérifiée ! Si le joint de culasse est HS le CT ne le dira pas. et pourtant... Entre particulier, pas de rétractation ou à l'amiable. Après, si effectivement votre véhicule laisse apparaître des faiblesses au bout de peu de temps, l'acheteur peut via un expert vous attaquer pour vices cachés.

Par **Bazzana Bruno**, le **03/02/2017** à **22:36**

bonjour, je viens vers vous car j'ai vendu une bmw serie 3 e46 320d de 2002, la voiture est nickel, aucun souci. mon mecano l'a regardée et le CT est bon (4 défauts sans contre visite.) je l'ai vendu 4500€

3 jours après le monsieur me rappel en me disant qu'une durite a sauté qu'il a dut laissé la voiture chez un garagiste et que le joint de culasse risque d'être touché. hors avec moi la voiture était très bien.

il doit recevoir la durite mardi et du coup son garagiste doit tester la voiture ce jours la et que en cas de plus qu'une durite il reviendra vers moi. il m'a aussi dit qu'il m'avait envoyé un recommander pour m'avertir de tout ca.

j'ai un risque ?

Par **Meldu13**, le **30/05/2017** à **10:00**

Bonjour

Dimanche 28 mai j'ai vendu mon véhicule Mégane 2 phase 2 120ch 2000€ la voiture tourner au quart de tour aucun problème CT OK j'avais tous fait dessus à par un peu de fumer noir mais l'acheteur était au courant et la il m'appelle pour porter plainte pour vice caché que soit disant CT la pompe egr puis la pompe a injection qu'il a regarder sur internet ce que c'était il a même pas envoyer au garage

Mais je n'étais pas au courant de tous ça pour la pompe injection

Qu'es ce que je risque si il porte plainte ??

Par **Visiteur**, le **30/05/2017** à **11:38**

Bonjour,

dans vice caché il y a caché... Même pour le vendeur ! Vendre un véhicule avec un vice caché ne veut pas dire que vous le saviez mais que vous n'avez rien dit. Mais de toute façon, c'est à l'acheteur de prouver ce vice caché ! Il devra faire appel à un expert, ne pas utiliser le véhicule, attendre, dépenser de l'argent,... Et il ne pourra pas porter plainte, il n'y a pas de motif ! Quant au CT, ça ne dit pas tout ! Ce n'est pas fait pour établir un diagnostic mécanique de la voiture mais un état de la sécurité et pollution.

Par **manolo14**, le **20/07/2017** à **21:58**

bonjour je viens de vendre mon vehicule l'acheteur m'appelle 3 jour apres en me disant qu'il est passe a son garagiste il lui a dit que la pompe a gasoil etait morte il veut que je lui renbourse la voiture sinon il porte plainte que faire vu que la voiture tourne tres bien le jour de la vente merci de votre reponce

Par **Loic6867**, le **08/08/2017** à **02:17**

Bonjours j'ai vendu ma voiture il y a un mois en particulier la personne me rappelle au bout de trois semaines en me disant que y'a une fuite de liquide de refroidissement ou une évaporation de liquide d'eau il veut le remboursement de la voiture mais j'ai regarder sur Leboncoin il avait mis en vente à trois fois plus cher que ce que je lui ai vendu en marquant aucun frais à prévoir deux jours avant la demande de remboursement , En sachant qu'il avait fait plus de 1200 bornes après l'achat de la voiture , je lui ai proposé un arrangement pour pas avoir de problème il veut rien savoir que puis-je faire si part en procédure

Par **Visiteur**, le **08/08/2017** à **08:01**

Bonjour,
Loic, c'est à lui de démontrer un éventuel vice caché. Il n'y a pas de procédure à craindre; gardez les copies d'écran.

Par **Loic6867**, le **08/08/2017** à **08:45**

Ouais sa fait peur quand on lie tout se qui a marqué sur les site , en plus quand il est venue acheté La voiture je rentrais du travail donc la voiture j'ai pas eu le temps de nettoyer enfin.bref il a regarde le moteur essayer la voiture tiré dedans opel signum 3L cdti V6 on et a regarde de nouveau le moteur rien et apres la suite vous l'avez dans l'autre message en plus j'ai essayé de lui trouve une solution , la voiture il l'avait acheté 1750 euros et je lui est proposé 1000 euros plus La 205 de la femme bref voila moi il avait rien quand j'avait la voiture et je lui est répété 1000 fois mais il veut rien entendre

Par **Momo450**, le **06/06/2021** à **22:44**

Bonjour nous avons vendu notre voiture contrôle technique OK 219000 17 ans tjrs entretenu l acheteur a regardé le moteur dit il est nickel il rentre chez lui et le lendemain m appel pour le dire le moteur et mort il dit que notre bocal de refroidissement et plein d huile alors que c ete faut que dois je faire

Par **Prana67**, le **09/06/2021** à **12:56**

Bonjour,

Vu le kilométrage et l'age de la voiture un joint de culasse peut lacher n'importe quand. Votre acheteur devra faire expertiser la voiture pour déterminer si le problème était déjà présent avant la vente.

S'il ne vient pas au moins avec un rapport d'expert, ne faites rien, du moins si vous êtes sur que la voiture était clean au moment de la vente.